

HG DEVELOPMENT

Société par actions simplifiée au capital de 9.991.260 euros
Siège social : Péniche Alpaga III, Port Van Gogh – 2 quai Aulagnier
92600 SURESNES
839 473 493 - RCS NANTERRE
(la « Société »)

**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 7 MARS 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE SEPT MARS, A 14 HEURES

La société **HG HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros, dont le siège social est situé Péniche Alpaga III, Port Van Gogh – 2 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 824 211 916 dûment représentée par son Président, **Monsieur Hakim Gaouaoui**,

agissant en qualité de Président de la Société,

après avoir rappelé que :

Le Président, a, sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 25 février 2025, aux termes des décisions du président en date du 25 février 2025, décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de cent cinquante-deux mille cent (152.100) euros, par l'émission de quinze mille deux cent dix (15.210) actions ordinaires nouvelles, de dix (10) euros de valeur nominale chacune, pour un prix de souscription global de cinq cent mille cent quatre euros et quatre-vingts centimes (500.104,80 €) et unitaire de trente-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (32,88 €), avec prime d'émission d'un montant de vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (22,88 €) par action nouvelle émise, soit une prime d'émission d'un montant total de trois cent quarante-huit mille quatre euros et quatre-vingt centimes (348.004,80 €), à libérer intégralement en numéraire (l'« **Augmentation de Capital** »),

a pris les décisions suivantes :

1. Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
2. Modification corrélative des statuts de la Société ;
3. Pouvoirs pour les formalités légales

PREMIERE DECISION

(Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital)

Le Président, après avoir pris connaissance des bulletins de souscription signés par :

- la société **BM INVEST**, portant sur la souscription de douze mille huit cent cinquante (12.850) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10€) de valeur nominale chacune, au prix d'émission de trente-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (32,88 €) par action, correspondant à l'Augmentation de Capital, ainsi que du certificat du dépositaire des fonds attestant du versement de numéraire déposé à la banque BNP PARIBAS Centre d'Affaires BOULOGNE PME, dont le siège social est sis 80, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, Code agence 02890, sur le compte de HG DEVELOPMENT n° 00011734255, clef RIB 53, pour un montant total de quatre cent vingt deux mille cinq cent huit (422.508) euros ;
- la société **DIONAE INVESTMENT**, portant sur la souscription de mille quatre cent quatre-vingt seize (1.496) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10€) de valeur nominale chacune, au prix d'émission de trente-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (32,88 €) par action, correspondant à l'Augmentation de Capital, ainsi que du certificat du dépositaire des fonds attestant du versement de numéraire déposé à la banque BNP PARIBAS Centre d'Affaires BOULOGNE PME, dont le siège social est sis 80, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, Code agence 02890, sur le compte de HG

DEVELOPMENT n° 00011734255, clef RIB 53, pour un montant total de quarante neuf mille cent soixante-sept (49.167) euros ;

- la société MONTAGNE ROUGE, portant sur la souscription de huit cent soixante quatre (864) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10€) de valeur nominale chacune, au prix d'émission de trente-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (32,88 €) par action, correspondant à l'Augmentation de Capital, ainsi que du certificat du dépositaire des fonds attestant du versement de numéraire déposé à la banque BNP PARIBAS Centre d'Affaires BOULOGNE PME, dont le siège social est sis 80, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, Code agence 02890, sur le compte de HG DEVELOPMENT n° 00011734255, clef RIB 53, pour un montant total de vingt huit mille trois cent quatre-vingt-six (28.386) euros ;

constate que les quinze mille deux cent dix (15.210) actions ordinaires nouvelles de dix (10) euros de valeur nominale chacune composant l'Augmentation de Capital d'un montant global de cinq cent mille cent quatre euros et quatre-vingt centimes (500.104,80 €) ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par les sociétés BM INVEST, DIONAE INVESTMENT et MONTAGNE ROUGE ;

clos par anticipation la période de souscription de l'Augmentation de Capital ;

constate en conséquence que les quinze mille deux cent dix (15.210) actions ordinaires nouvelles ont été intégralement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de l'émission et que, par suite, l'Augmentation de Capital se trouve définitivement réalisée ce jour.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président, après avoir constaté la réalisation définitive de l'Augmentation et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par l'Assemblée Générale, décide de procéder à la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit :

« Article 6. - Apports

[le reste de l'article demeure inchangé]

Aux termes des décisions du Président en date du 7 mars 2025, le capital social a été augmenté de cent cinquante deux mille cent (152.100) euros par l'émission de quinze mille deux cent dix (15.210) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

Article 7. - Capital social

Le capital social est fixé à dix millions cent quarante trois mille trois cent soixante (10.143.360), divisé en un million quatorze mille trois cent trente six (1.014.336) actions de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. »

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi relativement à une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:
Hakim Gaouaoui
ABCCD10169B14A7...

HG HOLDING
Représentée par Monsieur Hakim GAOUAOUI
Président